



Frontignan, le 15 janvier 2018

Compte rendu du Conseil d'Administration du 8 janvier 2018

Présents : Gérard Chaput, René Casses, Dominique Coquery, Georges Forner, Francis Herrera, Maurice Lidou, Jean-Pierre Lacan, Josiane Refuveille, Djimi Tsouladzé.

Absent excusé : Robert Tant.

Début de la réunion : 18 h 15

1- Approbation du compte rendu de CA du 11.12.2017

- Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA de cette date, le compte rendu est validé.

2- Enquête publique Pipeline

La contribution de l'association ayant été remis au commissaire enquêteur sans avis des membres du CA par manque de temps, elle a été adressée aux conseillers et a fait l'objet lors de cette réunion de quelques informations et précisions. Gérard Chaput rappelle le contexte et les problématiques posées dans ce dossier de 900 pages suite au projet de réalisation d'un pipeline et d'une aire de déchargement envisagée pour 2019/2020.

Concernant l'entrevue avec le commissaire enquêteur, Francis Herrera souligne la compétence de la personne rencontrée et sa connaissance du dossier, mais déplore des réponses déjà orientées autour d'une solution jugée « prioritaire » sur le plan économique et environnemental laissant nos objections en matière de sécurité géographique du nouveau site d'implantation et de son environnement, insatisfaites.

Maurice Lidou demande à l'avenir aux intervenants d'avoir le réflexe de faire remonter les dossiers en consultation publique à FNE, comme celui très spécialisé portant sur une autorisation préfectorale de déplacement, voir disparition, d'espèce protégée.

Ex : Pour les travaux situés derrière la digue ZIFMAR (enclôture) et les 8 exemplaires d'un coquillage rare de type grande nacre, présents à cet emplacement.

3- Rencontre annuelle avec la DREAL

Elle est prévue le 11 janvier 2018 à 10 h au siège de cette organisme. Gérard Chaput rappelle le contenu des sujets qu'il souhaite aborder lors de cette rencontre (voir compte rendu précédent) et demande s'il y a d'autres propositions de sujet. Francis Herrera qui accompagnera le Président indique que pour lui, trois points lui semblent importants :

- Le vieillissement accéléré du site actuel de GDH BP datant de l'après la guerre (1960) et du remplacement des différents équipements « à bout de souffle » comme le pipeline actuel.
- La pollution de l'air, suite aux émanations des 96 tonnes de COV évaluées en 2016 pour GDH BP et les suppléments à prévoir dans l'avenir suite au dépotage des cuves des pétroliers de 70 000 T et des purges régulières du pipeline de 4,300 km selon la fréquence et la nature des produits pétroliers déchargés.
- La qualité de l'air sur le quartier de Frontignan La Peyrade, zone rassemblant une forte concentration d'émanations industrielles polluantes sous formes gazeuses ou particulaires. L'objectif étant d'estimer les expositions globales, les pics d'exposition et l'inscription de ces phénomènes dans la durée.

Un résumé de cet entretien sera fait lors du prochain CA.

4- Rapport sur la qualité de l'air autour du site Hexis

Francis Herrera résume les résultats des mesures réalisées par ATMO Occitanie concernant la pollution émise par cette entreprise :

- Concentrations inférieures aux valeurs règlementaires ou de référence.
- Benzène ; valeurs respectées.
- Autres polluants aux environs du site : concentrations inférieures aux valeurs toxicologiques de référence (VTR).
- Concentrations des polluants détectés au moins 15 fois plus faibles que les valeurs de référence.
- Styrène : concentrations enregistrées autour du site ; inférieures aux limites de détections ?
- Enfin pour l'ensemble des composés, les concentrations sont nettement plus faibles que les seuils de détection olfactive,
- Autour du site : les composés (toluène, acétone, acétate d'éthyle, et heptane) les concentrations maxi ont été mesurées à proximité immédiate du site. Pour trois de ces quatre polluants aucun impact n'est mis en évidence sur les habitations proches. Concernant l'acétate d'éthyle les mesures montrent une légère influence des activités d'Hexis à hauteur des premières habitations, mais restent plus de cent fois inférieures à la VTR la plus contraignante.
- Pour le reste des polluants, tel que benzène, ethylbenzène, xylène et styrène, aucune influence significative d'Hexis n'a été mise en évidence.

Pour conclure, il émet quelques réserves en indiquant que ces mesures sont ponctuelles, réalisées sur une période donnée, avec une météorologie (vents) qui varie et qu'elles sont représentatives d'une situation à un instant « T ».

5- Modification du Règlement intérieur

Le secrétaire a adressé aux membres du conseil, pour cette réunion, le projet de modification du règlement intérieur concernant des dispositions d'intégration au CA d'un nouveau membre et des précisions sur la gestion de radiation pour faute grave.

Les membres sont d'accord pour arrêter à trois mois le temps d'adhésion pour pouvoir faire une demande d'intégrer le CA.

Dominique Coquery soulève le problème du temps d'attente d'un nouveau membre entrant au CA pour pouvoir voter.

Maurice Lidou indique qu'il s'agit plutôt d'une modification des statuts et fera une proposition dans ce sens.

Après avis, débat sur les amendements et sur le cadre légal, manquant de temps pour statuer, il est décidé de reporter ce sujet au prochain CA.

René Casses intervient pour que ce sujet soit mis à l'ordre du jour en début de séance du prochain conseil.

6- Sujets annexes

- CSS GDH BP : Gérard Chaput titulaire lors de ce comité de surveillance renouvelle son appel à candidature parmi les membres du conseil (mais également ouvert aux adhérents volontaires après validation par le CA) pour le remplacement du poste de suppléant.
- Maurice Lidou informe de la tenue d'un café débat organisé par FNE au Gazette café à Montpellier ayant pour sujet la qualité de l'air. Il demande s'il est possible d'avoir une participation de l'association. Le Président répond favorablement sur le principe, mais souhaite plus d'information pour que les membres puissent arrêter une décision. Maurice Lidou est chargé de cela.
- En fin de séance René Casses rend compte de l'état des finances de l'association arrêté à décembre 2017. Une communication sur le bilan de l'année écoulée sera faite lors de l'Assemblée Générale prévu en mars.

La séance est levée à 20 h 30.

Date du Prochain CA : 12 février 2018, même lieu, même heure.

Le secrétaire : F. Herrera

*Le Président et les membres du Conseil
d'Administration réunis vous présentent leurs*

